

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE GUYANE

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de de la Guyane est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Propos liminaire** : Le service des particuliers a subi de fort changement interne en terme d'effectif avec le départ d'une gestionnaire expérimentée fin 2021 et l'arrivée de gestionnaires juniors en janvier et juillet 2022 à mettre en relief avec de départ de la responsable de service en février 2022 et la reprise des fonctions de responsable par l'adjoint en avril 2022. Dans le même temps, la continuité de l'activité a été garantie par un recours à un processus de régionalisation au sein du bassin Atlantique.

**Dépôts de dossiers et redépôts**

L'année 2022 a enregistré 201 dépôts de dossiers de surendettement (-11 dossiers), en régression de 5,2% par rapport à 2021 (212 dossiers). Sans expliquer complètement la diminution, les actions de communication et de formation ont été concentrées sur le quatrième trimestre 2022, ce qui peut contribuer à un plus faible nombre de saisines qu'en 2021. Les effets d'une meilleure appropriation du dispositif de surendettement visant à favoriser l'augmentation des dépôts de dossiers seront surveillés durant les premières semaines de 2023. Les redépôts sont en baisse d'1 point à 16% contre 17,1 % en 2021. Ces derniers, consécutifs à une Suspension d'Exigibilité des Créances (SEC) s'affichent à 6,3% (-2,8 points) contre 9,1% en 2021. Toutefois, une majorité des redépôts est due au non-respect du plan précédemment élaboré en raison d'une dégradation de la situation financière ou de l'absence d'accompagnement par des travailleurs sociaux lors de la mise en application du plan de remboursement.

**Recevabilité et orientation**

183 dossiers ont été déclarés recevables à la procédure de surendettement contre 186 en 2021, cela représente 9 dossiers qui ont été jugés irrecevables en majorité au motif du statut d'entrepreneur du déposant ou de présence de dettes professionnelles (contre 3 en 2021) cela représente 4,6% des dossiers examinés. Parmi ces dossiers environ plus d'un sur deux (55,6%) affichait la présence d'un bien immobilier.

184 dossiers ont été orientés par la commission. 37.5% étaient orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire – du fait d'une capacité de remboursement négative et de l'absence de bien immobilier - et plus de 6 sur 10 (62,5%) étaient orientés vers un réaménagement de dettes.

La proportion de dossiers avec possession d'une résidence principale reste stable (+0,2 point) : 11,5% contre 11,3% en 2021.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

b

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

12,2% des dossiers ont fait l'objet de proposition de clôture contre 4,9% en 2021 (+7,3%). 10,2% des dossiers traités ont bénéficié d'un plan conventionnel de redressement définitif. Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (dossiers présentant une capacité de remboursement positive et une absence de bien immobilier) ont concerné 37,1 % des dossiers traités (stable -0.2 point). Toutefois, la proportion des dossiers orientés vers un effacement de dettes régresse et atteint 36,0% (-7,6 points). Les plans réglant une situation de surendettement progressent de 2,7 points à 7,1% en 2022 et les plans (de réaménagement ou de report de dettes) non-pérennes diminuent de 5,4 points pour se placer à 3% en 2022.

Mesures pérennes et mesures provisoires

73.1% des dossiers traités ont reçu une solution pérenne (réaménagement ou suspension d'exigibilité des créances), contre 80,3% en 2021 du fait de certains déposants en reconversion sur des secteurs porteurs voire possédant un patrimoine.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>Nombre de réunions : 1</i>	Réunion du 24 mai 2022 avec la Juge et sa greffière pour faire un point sur l'ensemble des dossiers en suspens.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Réunion du 23 novembre 2022 par la nouvelle équipe gestionnaire de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Réunions d'information auprès de 28 travailleurs sociaux avec pour objectif de présenter les différentes activités du service et la procédure de surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à identifier les besoins du tribunal pour un traitement rapide des demandes de suspensions des voies d'exécution et faire un suivi des anciens dossiers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Deux réunions d'information extérieures ont été organisées, au 4<sup>ème</sup> Trimestre 2022, au profit de 28 travailleurs sociaux du département dont deux dans l'ouest guyanais. En premier lieu, il s'agissait de présenter aux travailleurs sociaux la procédure de surendettement afin d'en faciliter l'accès aux publics reçus par ces derniers. Dans un second temps, l'objectif était de leur donner des outils afin de répondre aux personnes en difficulté devant l'accès au compte bancaire, et à la régularisation de leur situation d'interbancaire.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- ✓ L'acheminement du courrier vers les communes hors île de Cayenne, qui retarde l'application de la procédure
- ✓ Dysfonctionnement de la chaîne d'envoi (adressage, taxes de douanes aléatoires) vers le tiers numérisateur
- ✓ Accès aux modules de Formation des nouveaux gestionnaires

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- ✓ Manque de réactivité des débiteurs et/ou d'accompagnement sur les procédures d'expulsion (dossier déposé alors que procédure d'expulsion en cours)
- ✓ Insuffisance du dispositif de suivi et d'accompagnement par les travailleurs sociaux
- ✓ Besoin de formation sur l'ensemble des dispositifs d'aides notamment pour les loyers impayés et de lien avec les bailleurs sociaux
- ✓ Défaut de complétude des dossiers de saisine et en particulier concernant les avis d'imposition
- ✓ Dérive dans les délais d'instruction du fait de l'absence de réactivité de certains débiteurs et passivité face à certaines urgences (dossier déposé alors que la date d'expulsion est proche)

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- ✓ Le besoin en formation des travailleurs sociaux sur toutes les phases de la procédure
- ✓ Le délai de traitement des demandes de suspension de voies d'exécution adressées au Tribunal
- ✓ Les limitations d'habilitation CAF PRO Outre-Mer, alors même que l'IEDOM déploie un processus de régionalisation. Idem pour l'accès à l'information de débiteurs récemment installés en Guyane et dépendant encore de la CAF métropole
- ✓ Méconnaissance du portail créanciers et anomalies de saisies, pouvant rallonger ou entraver la procédure (pour mémoire, les coordonnées de l'assistance SUREN qui dispense les formations à l'outil sont tenues à disposition des créanciers).

Date : 09 février 2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

**GUYANE**

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>212</b>	<b>201</b>	-5,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	17,1%	16,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,1%	6,3%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>186</b>	<b>183</b>	-1,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,3%	11,5%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	200,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	0,0%	55,6%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>188</b>	<b>184</b>	-2,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,7%	37,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,7%	37,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,8%	62,5%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>203</b>	<b>197</b>	-3,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,9%	12,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	1,5%	4,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,8%	36,0%	
Proportion d'accords débiteurs sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,8%	10,2%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,4%	7,1%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	8,4%	3,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,9%	37,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,0%	29,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	13,3%	9,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,9%	7,1%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,3%	73,1%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	Données commission Guyane	Données région DOM	Données nationales Hexagonale
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4,6%	6,9%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	36,0%	35,4%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	10,2%	8,8%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,1%	36,5%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,1%	66,9%	74,6%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement) Guyane

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GUYANE	<b>Dettes financières</b>	4 895	120	547	64,7%	65,2%	17 648	3,0
	dont dettes immobilières	1 783	15	30	23,6%	8,2%	127 725	2,0
	dont dettes à la consommation	2 837	102	409	37,5%	55,4%	19 049	3,0
	dont autres dettes financières	276	73	108	3,6%	39,7%	1 800	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	1 272	165	591	16,8%	89,7%	6 298	3,0
	<b>Autres dettes</b>	1 393	90	175	18,4%	48,9%	2 449	1,0
	<b>Endettement global</b>	7 560	184	1 313	100,0%	100,0%	16 672	6,0

### Rapport d'activité des commissions (Endettement) DOM-COM

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
DOM-COM	<b>Dettes financières</b>	51 980	1 443	5 405	66,7%	73,4%	17 628	3,0
	dont dettes immobilières	17 483	180	256	22,4%	9,2%	81 053	1,0
	dont dettes à la consommation	32 588	1 228	4 089	41,8%	62,4%	17 705	3,0
	dont autres dettes financières	1 909	812	1 060	2,5%	41,3%	1 059	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	12 444	1 599	4 767	16,0%	81,3%	4 784	3,0
	<b>Autres dettes</b>	13 455	872	1 652	17,3%	44,3%	2 201	1,0
	<b>Endettement global</b>	77 880	1 967	11 824	100,0%	100,0%	18 266	5,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 003 526</b>	<b>82 537</b>	<b>376 945</b>	<b>67,8%</b>	<b>80,1%</b>	<b>14 579</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>637 445</b>	<b>79 112</b>	<b>277 012</b>	<b>14,4%</b>	<b>76,8%</b>	<b>3 751</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>787 161</b>	<b>56 282</b>	<b>122 733</b>	<b>17,8%</b>	<b>54,6%</b>	<b>1 931</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 428 132</b>	<b>103 076</b>	<b>776 690</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 218</b>	<b>6,0</b>